

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20180206-D2018-09-DE
Date de télétransmission : 08/02/2018
Date de réception préfecture : 08/02/2018

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2018-03 en date du 06/02/2018 concernant la signature d'une convention relative à la prévention et au tri des papiers dans les établissements publics :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 06 Février 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 31 Janvier 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, ARMAND Thierry, JACQUET Michel, LATOUR Christelle, BABAUDOU Pascal, DUBREUIL Marc, CASTANET Christine, GILLES Dominique, HARGE Andrée, ALAMARGOT Sylvie.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présent	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	13	0	13	13	13	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets impose dans les administrations le tri à la source et la collecte séparée des déchets papiers de bureau pour les sites de plus de 20 personnes, à compter du 1er juillet 2016.

Aussi, le SYDED, en partenariat avec l'éco-organisme CITEO et en tant que Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, a décidé d'accompagner les structures publiques volontaires à mettre en place la réduction, le tri et le recyclage des papiers.

Il est donc nécessaire de signer une convention entre le SYDED et la commune, afin de définir les rôles et prestations de chacun.

Le Maire présente donc une convention proposée par le SYDED.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention précédemment citée dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 08 février 2018

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 08 février 2018.